



STENOGRAMME

36^{ème} Séance

du

16 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses : M. l'Adj. DREYFUSS qui fait son cinéma au sens propre du terme, Mme HOFF et Mme ANGLARET-BRICKERT donnent respectivement pouvoir à M. HEMEDINGER, Mme LATHOUD et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard et en attendant elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine des adjoints est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 18 septembre 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé. Certains n'ont pas voté, mais j'ai vu qu'il y avait unanimité.

Je dois installer notre collègue Éric SPAETY qui remplace Brigitte KLINKERT. Nous le saluons. Bienvenue. Je salue votre retour au Conseil Municipal de Colmar.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications à effectuer.

D'abord sur l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2016. La présente communication a pour objet de rendre compte des travaux de la commission pour l'année 2016 et de rappeler que cette commission permet d'associer les usagers à la vie des services publics locaux. Cette commission s'est réunie le 2 mars dernier et a rendu un avis favorable au principe d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de l'aérodrome à compter du 1^{er} janvier 2017. La Commission s'est également réunie le 6 septembre et a examiné les rapports d'activité 2015 des délégataires de service public. Un tableau synthétique de ses travaux est annexé à la présente communication. Le compte rendu complet de ses réunions est à la disposition des élus, le cas échéant en prenant contact avec le service juridique.

J'ai une deuxième communication que vous attendez très certainement. C'est le sondage que nous avons fait faire pour mesurer l'avis des parents quant au retour aux 4 jours dans les cycles scolaires, donc pour revenir de 4,5 jours à 4 jours. Certains voulaient nous berner dans un premier temps – pour employer le langage du Président de la République, mais néanmoins d'une façon plus diplomatique – donc nous avons renouvelé la consultation selon la vieille formule du papier qui, cette fois-ci, ne posait pas de problème. Les résultats peuvent étonner. D'abord au niveau de la participation qui était de 70,63 %, soit quelque 3 821 réponses. Sur ces réponses, le retour aux 4 jours a recueilli 77,36 %, soit 2 956 voix, dont 20

avaient ajouté une mention : « Mais de préférence seulement à partir de la prochaine rentrée scolaire ». 20 voix sur 2 931 correspondent à 0,7 % des suffrages exprimés, je ne vais pas les négliger, mais c'est vraiment infime par rapport aux réponses obtenues. Nous pouvons donc engager la discussion avec la DASEN pour voir de quelle façon nous pouvons nous organiser. Ma première projection tend à obtenir l'application des 4 jours à partir du 2^{ème} trimestre 2018, étant entendu qu'au regard de ce vote, nous pouvons nous préparer. Nous devons attendre le vote des conseils de classe puisque c'est la procédure habituelle. Mais au regard de l'option prise, je ne pense pas que les conseils de classe vont revenir en arrière. Nous pouvons donc dès à présent nous préparer pour le cas échéant organiser le retour aux 4 jours à partir du 1^{er} janvier, mais pour le moment, c'est une proposition. Il faut que nous arrivions à un accord avec la DASEN. C'est également en ce sens que suite à ma visite chez le ministre M. BLANQUER, la DASEN a consulté les enseignants pour connaître leur avis quant à ce retour au courant de l'année scolaire. Nous sommes donc en mesure de discuter, ayant en main des résultats définitifs. C'est l'information que je tenais à dévoiler. Par la suite, nous aurons des réunions de travail avec la DASEN, les enseignants et les élus de ressort pour organiser cette rentrée le plus rapidement possible sur la base des 4 jours par semaine.

Cela étant dit, nous en arrivons aux rapports qui nous seront présentés par les opérateurs. En premier, nous avons la Société de Chauffage Urbain. M. GRAN va nous présenter le bilan d'exploitation 2016. Cela a déjà été fait en Commissions Réunies lundi dernier pour la présentation du nouveau Directeur Général, mais peut-être que tout le monde n'était pas présent. Je l'invite donc à reprendre sa présentation même si c'est une redite pour certains, mais en dialecte, on dit « doppelt gnäht, hebt besser ».

M. KLEIN : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Mon nom est Yannick KLEIN, je suis très heureux de vous retrouver ce soir au Conseil Municipal. Je suis à votre entière disposition pour travailler avec vous sur l'ensemble des sujets concernant la Ville de Colmar et l'Agglomération de Colmar. Je suis par mon nom originaire du Haut-Rhin, j'ai 49 ans et j'ai fait ma carrière uniquement en collectivités territoriales. J'ai commencé ma carrière en conseil général à l'époque comme DRH adjoint, puis je suis parti en tant que Directeur Général des Services dans une commune de 7 000 habitants. Petit à petit, j'ai gravi les échelons de villes et d'agglomérations plus importantes. Aujourd'hui, M. le Maire m'a fait l'honneur de me confier la Direction Générale des Services de la Ville et de l'Agglomération. Encore une fois, je suis à votre entière disposition et suis très heureux de rejoindre cette ville et cette agglomération qui portent haut les valeurs du service public et le dynamisme des collectivités locales. Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Bienvenue au nom de tous.

M. GRAN.

M. GRAN : Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Avant de débiter le rapport de gestion de l'exercice 2015/2016, je souhaitais vous remercier, M. le Maire, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux ici

présents pour le renouvellement du contrat de concession du chauffage urbain de Colmar pour une période de 22 ans, c'est-à-dire jusqu'au mois de décembre 2039.

M. le Maire MEYER : Nous ne serons plus là !

5. Rapport d'activités 2015/2016 de la SCCU.

Voir rapport –

M. GRAN - DG, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien, vous avez tenu compte de la leçon de l'an dernier dans les informations passées, seulement, vous avez oublié de faire une synthèse.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Deux remarques et des questions. La première concerne les énergies renouvelables, c'est-à-dire la quantité des déchets qui est brûlée et qui provoque donc un taux de couverture suffisant d'après les tableaux, mais cette valorisation est en baisse puisqu'on nous a dit à la séance précédente qu'en 2018, vous tablez sur une production de 62 000 tonnes de déchets environ, traités par le CVE, par l'usine d'incinération. Donc, cela fait déjà 10 % de moins que ce qui est annoncé ici. Cela sera sans doute encore moins, puisque vous le savez peut-être déjà, Éco-Emballages prévoit de faire aussi du tri de toutes formes de plastique, aussi bien les récipients en plastique que les films plastiques, les pots de yaourt, les emballages plastiques que l'on subit dans les supermarchés en général. Donc, cela va aussi contribuer à une baisse et de la quantité et de la qualité du chauffage. En avez-vous tenu compte dans les calculs ? C'est ce qu'on nous a dit le mois précédent dans le rapport sur la délégation de service public qui a été renouvelée.

Ma deuxième remarque concerne le tarif. C'est bien d'avancer des chiffres de baisse de tarif de 21 % depuis 2012, mais cette baisse n'a-t-elle pas une incidence sur les travaux d'économie d'énergie ? Cela incite-t-il les personnes quels que soient leurs conditions et leurs milieux à faire des progrès dans les économies d'énergie dans l'isolation de leurs appartements, et également les administrations puisque vous les couvrez aussi, ainsi que les lycées, etc. ? Faites-vous de la pédagogie dans ce sens malgré cette baisse continue des tarifs qui n'est pas forcément productive en matière d'économie d'énergie ? Merci.

M. le Maire MEYER : Deux observations.

M. GRAN.

M. GRAN : S'agissant de votre première question, M. WAEHREN, dans le business plan que nous avons monté pour le nouveau contrat de délégation de service public, nous avons tenu compte de la baisse du centre de valorisation énergétique puisque nous avons mis – si je ne me trompe pas – 62 000 tonnes jusqu'en 2023 et 59 000 tonnes à partir de 2024. Par ailleurs, nous avons aussi tenu compte de l'amélioration du PCI et de la production

du CVE liée aux nouvelles installations qui ont démarré il y a 10 jours, donc au revamping. Tout cela a été pris dans le business plan. Bien sûr, la part du centre de valorisation énergétique baisse un petit peu, globalement de 3 à 4 %, mais nous pensons aussi améliorer la production par du stockage.

M. le Maire MEYER : Je me permets de compléter le propos. Je m'attendais à ce que notre collègue Guy WAERHREN nous félicite pour cette diminution du volume des déchets puisque c'est ce que nous avons voulu initier à travers les tris collectifs et sélectifs. C'était l'objectif que nous avons retenu. Nous devrions donc nous féliciter de la diminution des volumes puisque cela est apparu. Nous sommes largement en-dessous de ce qui était prévu.

Quant à la diminution de la tarification, vous raisonnez comme avec les impôts, mon cher collègue. Vous demandez s'il est judicieux de diminuer ou de ne pas augmenter les impôts. Je pense que dans le domaine social, pouvoir proposer une source de chauffage où l'utilisateur fait des économies, c'est également l'objectif social de la Société de Chauffage Urbain. Il ne faut pas s'interroger sur la dose des investissements, mais le prix que nous pouvons facturer à l'utilisateur devrait également nous intéresser dans la mesure aussi, où preuve à l'appui, les investissements n'ont pas souffert de cette diminution alors que toutes les autres sources d'énergie comme le gaz et l'électricité ont augmenté. C'est une performance d'avoir pu proposer une diminution des tarifs à l'utilisateur.

M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, M. le Directeur, je vous félicite évidemment d'avoir trié les déchets brûlés dans l'usine d'incinération que vous appelez centre de valorisation énergétique, mais c'est bien une usine d'incinération. Par contre, vous mettez toujours encore ce qui est brûlé dans cette usine d'incinération comme étant des énergies renouvelables. Or, vous avez enlevé de cette usine d'incinération tout ce qui est bio compost, et là, je comprends, on va le remettre à la terre et ce qui est remis à la terre va redevenir du végétal. Là, je comprends le renouvelable. Vous brûlez du bois qui va produire du CO₂ dans l'atmosphère, les nouveaux arbustes qui vont pousser vont prendre ce CO₂ pour grandir. Là, je comprends le renouvelable. Mais, ce qui reste dans l'usine d'incinération – c'est ce que disait Guy WAERHREN tout à l'heure –, ce sont des déchets en plastique, des pots de yaourt en plastique, des bouteilles en plastique, essentiellement du plastique. Là, je ne comprends pas le renouvelable quand ces déchets en plastique brûlent, cela ne va pas donner du pétrole dans le sol pour qu'on puisse en refaire du plastique. Là, je ne comprends pas où est l'appellation énergie renouvelable quand on fait brûler dans cette usine d'incinération. Je mettrais plutôt toute cette part de l'usine d'incinération en équivalence de ce que vous utilisez en fuel lourd, mais pas en énergie renouvelable. Alors, je sais que vous n'êtes peut-être pas responsable, c'est la législation française qui est ainsi, des lobbies ont fait que cela a été considéré comme de l'énergie renouvelable, mais j'aimerais qu'on m'explique en quoi c'est de l'énergie renouvelable.

M. GRAN : Alors déjà, au niveau de la sémantique, ce n'est pas de l'énergie renouvelable, mais de l'ENRR : énergie renouvelable et renouvelée. On considère que ce qui est brûlé est renouvelé puisque cette vapeur est injectée

sur le réseau de chaleur. Sans cette vapeur, il faudrait utiliser soit du gaz, soit du fuel, soit de la géothermie profonde s'il y en a ou du bois.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, mes chers collègues, M. HILBERT, ce n'est pas une question de sémantique de dire centre de valorisation urbain ou usine d'incinération, cela ne vient pas de nous, c'est la législation. Et si on peut dire que l'usine de Colmar est un centre de valorisation et pas une usine d'incinération, c'est parce que les rejets sont nettement inférieurs à la législation. D'ailleurs avec le revamping dont a parlé tout à l'heure le Directeur de la SCCU nous allons passer d'un rejet de NOx, le dioxyde de carbone, de 200 à 80 milligrammes. Or, la législation nous impose 160, nous serons donc très nettement en dessous. Effectivement, c'est de l'énergie renouvelable qui alimente le chauffage urbain en vapeur, ce qui évite d'utiliser du fuel lourd ou du gaz comme vient de le dire le Directeur. C'est donc bien une énergie renouvelable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le centre de valorisation dispose d'un label ISO 50001 qui va en ce sens. C'est également la raison pour laquelle le centre de valorisation et pas l'usine d'incinération paie la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes à son plus bas niveau parce que, justement, nous sommes particulièrement économes en matière de rejet.

J'ajoute que les résidus qui restent à l'issue de ce qui est brûlé – et d'ailleurs, nous ne brûlons pas les matières plastiques – permettent d'être réutilisés dans un cycle renouvelable et réutilisés dans le macadam qui sert à faire les routes. Il y a donc bien un cycle de « renouvelabilité » des choses, raison pour laquelle on parle de centre de valorisation urbaine et pas d'usine d'incinération.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ? Merci, M. GRAN. Nous en arrivons au Musée du jouet.

6. Rapport d'activités 2016/2017 de l'Association MAJEPT.

Voir rapport –

M. NOCK - Président, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Y a-t-il des questions à propos de cette présentation du bilan d'exploitation ? Cela ne semble pas être le cas. Merci beaucoup, M. le Président. Bon travail pour la préparation de la prochaine délégation de service public.

M. NOCK : Merci, M. le Maire. Merci mesdames et messieurs.

M. le Maire MEYER : Mme ROTH, Présidente de Colmar Expo, vous avez la parole.

7. Rapport d'activités 2016 de Colmar Expo SA.

Voir rapport –

Mme ROTH - Présidente, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vois, Mme ROTH, sur votre présentation qu'en 2016 l'Euro de football était la deuxième meilleure fréquentation des spectacles avec 100 000 personnes. En 2016, vous avez mis certains professionnels devant le fait accompli. Ma question est la suivante : puisqu'en 2018, il va y avoir le Mondial de football entre juin et juillet, allez-vous recommencer cette expérience – à laquelle je ne suis pas opposé, bien sûr ? Je pose cette question afin que des collègues professionnels puissent prendre les devants. Vous savez que pour une retransmission en lieu public, on doit s'acquitter de droits de transmission et également engager du personnel supplémentaire. Les collègues professionnels vont-ils se retrouver devant le même état de fait cette année à la dernière seconde avec du personnel en trop, des droits de transmission payés et le Parc Expo qui va retransmettre ces matchs de football ?

Ma deuxième question sera la suivante : si vous organisez ceci et que vous allez vendre des denrées alimentaires ou de la boisson, ferez-vous appel à une association ou à un professionnel ? Merci, Mme ROTH.

Mme ROTH : Nous avons décidé de ne plus rien faire dans ce domaine dans les années à venir, sauf accord de M. le Maire ou demande spécifique. Ces opérations nous ont coûté de l'argent, nous n'allons plus en refaire. Il était évident que c'était la Ligue d'Alsace qui nous avait demandé de le faire en 2016. Nous avons fait ce que nous pensions être bien. Le succès a été au rendez-vous puisque beaucoup de personnes sont venues et ne seraient peut-être pas allées en ville ce soir-là. C'était populaire, il y avait des poussettes, etc. Ces personnes ne seraient peut-être pas allées dans les restaurants. Toujours est-il que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Maire MEYER : La première réponse est donnée, il n'y a pas lieu de donner la deuxième. Mais, ce n'était pas la Ville qui avait organisé ou qui était à l'origine de la demande la dernière fois.

Mme ROTH : Non, c'était la Ligue d'Alsace.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, Mme ROTH et l'équipe de Colmar Expo, je pense que vous pouvez être fiers du rapport que vous présentez ce soir. Concernant les chiffres du premier tableau, il me semble que j'ai vu des choses différentes de ce que j'ai sous les yeux. Pourrait-on juste rejeter un coup d'œil, s'il vous plaît, sur le tout premier tableau relatif à l'examen des comptes de l'exercice clos ? Nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres et pas tout à fait les mêmes progressions.

Mme ROTH : 212, oui. Et vous avez 225 ?

Mme VALENTIN : Il faudrait que vous nous refassiez cette copie parce que nous n'avons pas les mêmes chiffres.

Mme ROTH : D'accord.

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Mme ROTH, nous vous remercions. Reste à produire ce tableau qui modifie ou qui complète le document distribué. Merci beaucoup. Nous en arrivons à une quatrième présentation relative au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar. Mme CHARLUTEAU, vous avez la parole.

8. Rapport d'activités 2016 du CCAS.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Bien. Questions ? Merci, Madame l'Adjointe.

9. Décision Modificative n° 1-2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Questions, par rapport à la présentation qui vient d'être faite par M. l'Adjoint ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Lors de la discussion du budget primitif de 2017 au Conseil Municipal du 30 janvier 2017, j'avais commencé mon intervention par la reconnaissance du fait que : « *Bien sûr, un budget présente des projets d'investissement et c'est le premier point abordé, celui dont vous vous glorifiez le plus, M. le Maire* », fin de citation, c'est ce que je disais le 30 janvier 2017. Or, vous nous expliquez avec cette décision modificative que vous avez diminué les investissements de 2017 de plus de 5 millions d'euros, soit environ 7 %. Vous mettez en avant le décalage d'opérations dans le temps ou encore le report de planning d'exécution des travaux. Or, ces opérations, c'est vous qui les maîtrisez et c'est vous qui décidez de leur planning, non ? Alors, à moins qu'elles n'aient été programmées en 2017 par manque de maîtrise ou dans le seul but de grossir votre budget d'investissement, pouvez-vous nous expliquer pourquoi des opérations nombreuses et importantes telles que le gymnase du Grillenbreit pour 2,4 millions d'euros, les Dominicains de Colmar pour plus de 1,7 million d'euros ou l'équipement couvert d'athlétisme pour 1 420 000 euros ont été reportées à 2018 ?

Concernant les travaux pour 340 000 euros de la requalification du secteur Luxembourg qui sont également reportés à 2018, cela signifie bien sûr que toute l'opération de reprise et de redémarrage d'un commerce sur la friche de l'ancien supermarché Match est également reportée. C'est d'ailleurs ce que vous annoncez dans le dernier Point Colmarien où vous dites que le commerce ouvrira en décembre 2018 alors que – faut-il le rappeler ? – vous vous étiez initialement engagé pour une réouverture fin 2016.

Il est également dit dans le Point colmarien que votre opiniâtreté a payé puisque, je cite : « *Tous les produits de consommation, notamment alimentaires, seront proposés à la vente sans exclusive* », je me permets de vous rappeler que lorsque nous avons exigé que cette clause s'applique, vous nous aviez répondu « liberté de commerce ». Sans notre position, vous n'auriez sans doute jamais inclus cette clause dans le dossier. On peut reprendre la chronologie des faits, je les ai. Pour en finir avec la section d'investissement, au chapitre 13, vous nous expliquez que vous enregistrez une belle évolution des subventions d'investissement grâce entre autres à la progression du nombre de contraventions dressées sur notre territoire. Je doute que cette politique soit de nature à favoriser l'attractivité de Colmar. Je me permets, une fois n'est pas coutume, de citer Le Figaro, qui selon les indicateurs socioéconomiques pris en compte dans une récente enquête nous apprend que Colmar se situe à la 83^e place pour la vitalité économique et que la Ville est même avant-dernière, soit 112^e sur 113 villes métropolitaines de plus de 50 000 habitants pour le taux de création d'entreprises. Nous pensons que la situation sera encore aggravée par la dernière décision concernant l'augmentation des amendes et qu'elle portera préjudice à toutes les activités du centre-ville qu'elles soient commerciales ou de services, *a fortiori* tant qu'il n'y aura pas pour la contrebalancer une organisation efficace des transports en commun.

Bien entendu, tout comme nous avons voté contre le budget 2017, nous voterons contre cette décision modificative qui ne nous semble pas répondre aux intérêts des Colmariens. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Ma chère collègue, je vous répondrais en deux temps. Sur la forme, je l'ai d'ailleurs précisé, nous l'avons largement développé en Commission des Finances, le but de l'exercice d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire – appelez cela comme vous le souhaitez – est précisément de traduire budgétairement la réalité de l'exécution et surtout la faisabilité des projections par rapport à ce que nous avons initialement voté lors du budget primitif 2017. Or, il se trouve qu'à l'issue de cet été, nous sommes là à l'automne, nous avons aujourd'hui une meilleure visibilité sur ce qui nous semble encore faisable jusqu'au 31 décembre de cette année. En matière d'investissement, pour des raisons concrètes de décalage de calendrier dans l'exécution budgétaire, nous tenons compte de ces reports pour 2018. Les investissements ne sont pas supprimés, simplement les crédits correspondant à ces investissements – et vous le verrez tout à l'heure très bien dans le rapport relatif aux APCP – induisent simplement un exercice comptable budgétaire auquel nous nous astreignons. Nous restons fidèles à la philosophie en la matière, donc dès lors que ces crédits dont

nous savons qu'ils ne seront pas utilisés d'ici le 31 décembre, pourquoi les maintenir inscrits dans ce budget ? Premier élément.

Sur le fond, Mme VALENTIN, je vous trouve – comment dire ? – d'autant plus dure et je dirais éloignée du sujet de fond parce que nous avons avec M. le Maire et mes collègues tracé une stratégie en matière d'investissement sur l'ensemble de la mandature. Peu de conseils municipaux pourraient d'ailleurs se targuer d'une telle vision jusqu'à 2020. Nous avons toujours dit avec M. le Maire que notre rythme annuel d'investissement se situerait entre 38 et 40 millions d'euros s'agissant des dépenses d'équipement. Nous restons sur la fourchette haute de cette moyenne pour cet exercice 2017. Dès lors, pourquoi générer un commencement de querelles de chiffres, etc., alors qu'il s'agit tout simplement, dans la proposition qui vous est faite ce soir, de tenir compte d'une réalité, de différer des crédits sur l'exercice où ils seront réellement consommés en 2018, rien d'autre ? Alors, vous pourrez me dire que cela me servira à améliorer mon taux d'exécution, certes, on peut l'entendre, sauf que le souci premier est effectivement de se conformer à une réalité dont nous avons connaissance et de la traduire budgétairement dans cette décision modificative. Encore une fois, après le creux dans les dépenses d'équipement que nous avons eu en 2018, 2017 contribue largement à alimenter cette dynamique et nous restons totalement dans la tendance que nous avons tracée pour la mandature, c'est-à-dire entre 38 et 40 millions d'euros en moyenne par an.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues. Mon intervention va un petit peu dans le même sens, mais à la lumière également de la réponse de M. l'Adjoint, on peut très bien comprendre, c'est normal, qu'une décision modificative est là pour adapter le budget, mais ce qui m'interpelle quand même c'est que tous les ans, c'est le même scénario, c'est-à-dire un petit peu plus de dépenses en fonctionnement ou des dépenses relativement stables en fonctionnement par rapport au budget primitif, et toujours un budget d'investissement qui, pour reprendre la formule consacrée, fait un petit peu pschitt. C'est tous les ans la même chose, on pourrait comprendre qu'une fois cela va dans un sens, une fois cela va dans l'autre, il y a effectivement besoin d'une adaptation, on peut saluer votre transparence, c'est clair, mais je ferai la proposition, puisqu'à chaque fois en décision modificative on a le même genre d'adaptation, qu'on ait peut-être un tout petit moins d'ambition sur l'investissement puisqu'on sait que de toute façon on va le réduire ou on va reporter les choses et puis prévoir un petit peu plus de marge en fonctionnement avec 2 à 3 % de plus et 4 à 5 % de moins en investissement. A chaque fois, c'est toujours la même chose, donc peut-être que cela éviterait d'avoir toujours le même genre de problème en décision modificative. Ce n'est pas vraiment un problème, mais en tout cas, cela permettrait d'éviter aux mauvaises langues de dire que votre budget n'est pas totalement sincère à chaque fois.

M. le Maire MEYER : Oh là là ! Il est parti la chercher loin celle-là !

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je crois que vous avez bien compris suite à l'intervention de notre collègue Matthieu JAEGY concernant les investissements, que le bilan se fait à la fin du mandat. Or, notre marque de fabrique ici, c'est d'avoir dit pendant la campagne électorale de 2014 ce que nous voulions faire et à la fin, vous pourrez constater que ce que nous voulions faire, nous l'avons fait. Il y a simplement des différés d'investissement, mais au global, nous serons parfaitement dans les engagements et nous serons d'ailleurs même sur l'un ou l'autre des projets au-delà des engagements que nous avons pris devant la population et c'est cela qui compte. Quels que soient les chiffres que vous prenez, vous vous apercevez aussi que nous maintenons un rythme d'investissement nettement supérieur à ce que font les villes de la même taille que Colmar avec une modération fiscale toujours affirmée et affichée et un endettement toujours inférieur. C'est la réalité, quelle que soit la façon dont vous prenez les chiffres.

Mme VALENTIN, vous avez également parlé des contraventions. Il ne faut pas tout mélanger. Notre objectif n'est pas de faire en sorte que des contraventions soient payées, mais elles viennent solder une situation d'inéquité. Des personnes règlent leur stationnement et d'autres ne le règlent pas. Il n'y a pas de raison qu'il y ait des différences entre les uns et les autres. Malheureusement, ce sont ceux qui ne règlent pas leur situation qui sont verbalisés, évidemment pas les autres, par principe.

De même que vous avez parlé du montant fixé des amendes. Le nouveau forfait de stationnement qui entre en vigueur – c'est la loi – dans toute la France à partir du 1^{er} janvier 2018. Nous nous situons à 25 euros, nous nous situons là encore dans la moyenne, même en dessous. Des villes près de chez nous, notamment Sélestat et Strasbourg sont à 35 euros, Paris est à 50 euros. Là encore, ce n'est pas un objectif en soi, le but de la loi – on y souscrit et cela rejoint votre préoccupation concernant les commerces, c'est là où vous êtes un peu contradictoire – est de faire en sorte qu'il y ait une rotation des véhicules, plus on est proches du centre-ville, plus cette rotation doit exister de façon à libérer de la place, de façon à ce que d'autres personnes trouvent de la place dans les parkings et ainsi assurer un dynamisme commercial. Vous citez Le Figaro, vous avez simplement omis de citer le classement des Echos qui montrait que le centre-ville de Colmar est le plus dynamique de France, en première position devant Annecy pour son dynamisme commercial. Si vous prenez la situation économique du bassin d'emploi de Colmar et de Colmar, quel que soit le journal que vous citez, parce que ce journal montrait aussi qu'il y avait eu une forte augmentation des investissements réalisés dans le bassin économique de Colmar. Cela se retrouve parfaitement dans les recettes fiscales et dans l'évolution des bases qui montrent que contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, nous sommes dans une situation dynamique d'investissement, de création d'emplois avec un taux de chômage d'ailleurs nettement inférieur à la moyenne nationale, à la moyenne régionale, à la moyenne départementale et qui est plutôt en baisse. Il reste bien entendu des situations difficiles. Il ne s'agit pas de dire que tout est beau et tout est parfait. Il n'empêche que les

évolutions sont plutôt positives et viennent contredire ce que vous avez affirmé tout à l'heure.

Enfin, en ce qui concerne le supermarché Match, heureusement que nous nous en sommes occupés, heureusement que le Maire a été très à l'offensive sur ce dossier-là parce que sinon, je peux vous garantir que la friche, on l'aurait eue comme cela existe malheureusement dans de nombreuses villes, pendant des années et des années. Simplement, on a eu un contretemps. Je crois qu'il faut se dire les choses, on parlait de transparence, c'est important. Vous vous souvenez certainement, on avait un repreneur potentiel qui avait des prétentions qui au départ correspondaient aux nôtres et puis, au fur et à mesure de la discussion, il acceptait de vendre certains produits et pas d'autres, pas d'alcool et ce genre de choses et pour nous, il était tout simplement hors de question de transformer la friche Match en un magasin communautaire, raison pour laquelle on n'a pas accepté cette discussion. On a perdu quelques mois, n'empêche qu'un accord avait été trouvé dans cette année 2017 et c'était cela notre engagement, à savoir trouver une solution dans le courant de l'année 2017. Le magasin rouvrira dans l'intérêt de l'ensemble de la population, ce sera un magasin généraliste parce que c'est un point sur lequel nous n'étions pas prêts à transiger.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : En deux mots, les statistiques sont la forme la plus aboutie du mensonge, c'est-à-dire que selon les statistiques que l'on prend et selon ce que l'on veut prouver, on arrive à prouver ce que l'on veut. Donc, M. le 1^{er} Adjoint, vous prouvez ce que vous voulez et je prouve ce que je crois.

Concernant la friche Match, vous nous dites que sans intervention de la Ville de Colmar, de la Municipalité, nous serions dans une situation catastrophique, en gros, si je peux résumer. Quand Mme EL KHOMRI est venue et vous a rencontrés avec M. le Maire, je crois que vous étiez présent, elle vous a proposé la médiation d'un organisme de l'Etat qui s'occupe parfaitement de ce genre de reprise et qui a fait ses preuves par ailleurs, notamment dans des secteurs à Mulhouse. Cette opération aurait pu être faite sous cette égide et je suis persuadée qu'on en serait au moins aussi loin qu'aujourd'hui. Merci.

M. le Maire MEYER : Je réponds d'entrée sur ce dernier point. Si on avait suivi votre position de départ, le Maire ne pourrait pas s'engager sur une remise en exploitation du magasin Match puisque vous aviez voté contre. Première observation.

La deuxième, j'ai parlé à Mme EL KHOMRI. Elle proposait un partenariat, mais avec lequel on n'avait pas de repreneur. Donc, c'est encore une chose totalement différente.

Troisièmement, il fallait négocier avec les co-propriétaires de la galerie. C'est une autre paire de manches et nous sommes arrivés à régler cette difficulté au mois de juillet de cette année. Donc, ce n'est pas vieux, mais nous avons eu un accord unanime. Nous l'avons eu tout simplement parce que nous avons trouvé la combinaison permettant également aux commerçants de la

galerie Match de faire leurs travaux. Donc, la Caisse des Dépôts et Consignations pouvait être présente. Nous l'avions sollicitée, mais ce marché ne l'intéressait pas. En d'autres termes, la méthode employée était la plus heureuse et la plus efficace. La preuve, nous sommes arrivés à devenir propriétaires, ainsi que du parking et en même temps, nous avons trouvé un repreneur sur la base du rappel qui vient d'être fait par le 1^{er} Adjoint, c'est-à-dire un commerce général et non un commerce communautaire. C'est ce que nous visions. Ce qui nous avait fait refuser la première demande que nous avions recensée.

Deuxièmement, pour la pertinence de Colmar, vous avez cité « Le Figaro », je vous cite « Les Echos » qui, dans sa publication donne l'article suivant : « Commerces. Le palmarès des villes les plus dynamiques : Strasbourg, Colmar, Saint-Lô ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est PROCOS qui est une institution professionnelle qui a mesuré la pertinence des centres-villes. Je me contente de cela. Je ne suis pas à l'origine de cette étude, je ne l'ai pas commandée, mais dans la mesure où les professionnels font une telle déclaration, personnellement, je fais confiance.

Concernant les amendes de police ou plutôt la nouvelle méthode applicable à partir du 1^{er} janvier 2018, vous avez cité Colmar. Mais ne sont concernés que ceux qui fraudent. Ceux qui paient le péage ne sont pas concernés par l'amende de police puisque si on est à jour avec l'horodateur, il n'y a pas d'amende. Dans les tarifs arrêtés par les villes de France, je prends Quimper : 35 euros, Paris : 50 euros, Bordeaux : 35 euros, Strasbourg : 35 euros, Versailles : 33 euros, Courbevoie : 32 euros, Bondy : 35 euros, Lagny-sur-Marne : 35 euros, Grasse : 35 euros, Saint-Cyr-sur-Mer : 40 euros, etc. Donc, nos 25 euros sont de loin inférieurs par rapport aux tarifs que nous recensons ailleurs. C'est la presse locale qui en a fait l'écho exactement le 15 octobre. Donc, si vous avez lu le journal, pas seulement « Le Figaro », mais également le journal local, vous avez pu vous rendre compte que finalement à Colmar, nous sommes restés très modérés. En plus, je dirais que ne sont concernés que les usagers qui cherchent à contourner l'horodateur, en ne payant pas la place de stationnement.

Concernant la gestion, vous dites que nous revenons en arrière. Nous avons dans le budget primitif en investissement quelque 45 millions d'euros, nous dépassons encore 40 millions d'euros avec le budget supplémentaire. Je voudrais vous rappeler – et cela vient d'être dit – que nous nous sommes engagés à investir dans une fourchette de 38 à 40 millions d'euros, mais à côté de ces investissements, il faut aussi mettre le financement. Or, moi, je n'ai pas intérêt – c'est le gestionnaire qui parle – d'emprunter 5 millions d'euros de plus dans la mesure où l'on dépasse notre seuil d'investissement prévu. Investir 45 millions d'euros nous aurait conduits à emprunter 5 millions d'euros supplémentaires. Gestionnaire avant tout, je ne tiens pas à payer des intérêts dans la mesure où nous surinvestissons par rapport à ce qui était prévu. Étant entendu que sur les six ans, nous respecterons scrupuleusement ce que nous avons promis malgré les raboutages pratiqués par l'Etat sur les dotations de fonctionnement. Malgré cela, je vous le rappelle, en trois ans, cinq millions de raboutage sur les dotations de fonctionnement, nous maintenons nos engagements. Cela passe par une

rigueur dans la gestion. Je n'en aurais pas parlé, mais l'État nous presse aujourd'hui de réduire nos dépenses de fonctionnement. Je cite un chiffre : pour 2017, la moyenne nationale est de 1 402 euros à l'habitant en budget de fonctionnement ; pour Colmar, nous sommes à 1 087 euros ce qui fait un différentiel de 315 euros. Si je multiplie les 315 euros par les 70 000 habitants, j'arrive à une économie pour le contribuable de 22 millions d'euros. Première précision pour répondre aux modalités que veut nous faire appliquer le gouvernement en matière de réduction des dépenses de fonctionnement. Je peux continuer avec la dette puisque nous avons aujourd'hui un taux moyen de 1,59, nous étions à 7,24 en 1995. Je peux continuer avec le montant des intérêts qui était de 3,2 millions d'euros en 1995, nous sommes à 1 158 000 euros en 2017, ce qui nous donne raison et explique notre capacité d'investissement et l'évolution de notre épargne. En 2017, notre taux d'épargne est de 22 millions d'euros, ce qui est supérieur de 6 millions d'euros par rapport à l'année 2011 malgré tous les rabalements qui ont été effectués. Cela nous donne la capacité d'investir parce qu'à Colmar, nous investissons en moyenne les trois dernières années 520 euros à l'habitant, alors que la moyenne est de 320 euros à l'habitant pour les villes de l'importance de Colmar. Cela traduit également une situation d'annuité. En 1995, nous payions une annuité globale de 7,4 millions d'euros et en 2017, de 7,2 millions d'euros malgré 135 millions d'euros d'investissement supplémentaires par rapport à la moyenne sur cette durée. Alors, je veux bien vous écouter, vous entendre, mais il faut aussi voir la réalité. Et ce ne sont pas des courbes, mais des réalités qui apparaissent aujourd'hui à travers ce que nous avons mis en œuvre.

Tiens, on n'entend plus rien...

Le budget est soumis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le budget est approuvé avec deux abstentions et deux votes contre.

Nous continuons avec le point suivant, M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire et merci aux collègues qui nous renouvellent par là même leur confiance en approuvant cette décision modificative qui nous servira à financer tous les investissements jusqu'au 31 décembre. Ceux qui votent contre ou s'abstiennent ne l'auront pas permis.

9bis. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – actualisation Décision Modificative n° 1-2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Personnellement, je voterai pour ce rapport. Simplement, je me permets juste de rappeler à M. l'Adjoint que les

personnes qui s'abstiennent ne vous empêchent aucunement de faire quoi que ce soit. Si dans cette assemblée, il y a deux personnes qui votent pour et que tous les autres s'abstiennent, vous pouvez quand même voter votre budget, donc on ne vous empêche pas d'avancer.

M. l'Adj. JAEGY : Cher collègue, il y a une définition, pour que les crédits soient engagés, il faut qu'ils soient votés. Soit on les approuve, soit on s'abstient ou on les désapprouve. Il n'y a qu'une manière de les engager, c'est de les approuver.

M. DENECHAUD : Ou on est contre.

M. le Maire MEYER : Je réponds aux deux à la fois, Mme VALENTIN et à vous, quelquefois on est déçu, vous êtes frustrés parce que certaines choses ont réussi alors que vous étiez contre au départ.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Non, on ne peut pas laisser dire cela. Je ne peux pas vous laisser parler de frustration quand nous prenons la parole avec comme seul objectif de défendre l'intérêt des Colmariens. Lorsque nous défendons des points de vue ou des options qui ne sont pas les vôtres, il ne s'agit pas de défendre notre propre vision ou nos petites susceptibilités, mais bien de porter la parole de nos électeurs.

M. le Maire MEYER : Vous ne l'avez pas présenté de cette façon, première chose. Deuxième chose, mettez-vous une fois dans la tête que nous avons été élus sur la base de notre programme et pas du vôtre.

Mme VALENTIN : M. le Maire, si je suis ici, c'est sur la base de mon programme et pas du vôtre.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est voté, nous continuons avec le point suivant.

10. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la ville azerbaïdjanaise de Shéki.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Complément d'information pour celles et ceux aussi qui étaient quelque peu hésitants à entrer dans ce partenariat, nous avons vu le député de Shéki sur place la semaine dernière. La Ville de Shéki est arrivée à installer la langue française comme première langue grâce au travail fait sur place, c'est également une avancée, je pense.

M. VOLTZENLOGEL.

M. VOLTZENLOGEL : M. le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, notre groupe est plus que critique sur cette convention de partenariat quasi unilatérale avec un état pétrolier surtout connu pour son mépris des Droits

de l'Homme, de la liberté de la presse et de l'expression d'une opinion critique en général. Nous avons déjà dénoncé ici la stratégie assumée du Président azéri Aliyev, de ses proches et de ses riches alliés qui consiste à gagner des opinions favorables auprès des pays occidentaux par des conventions du type de celle qui nous unit à la Ville de Shéki, quoique la nôtre soit beaucoup plus modeste que celles dont ont pu bénéficier certains élus, notamment des sénateurs alsaciens avec voyages et séjours tous frais payés dans des hôtels derniers cris qui bordent la Mer Noire, au point qu'une enquête parlementaire a été diligentée.

Aujourd'hui, il nous est demandé de continuer à poursuivre nos relations avec Shéki alors que nous avons bien du mal à mesurer l'intérêt de la première convention de partenariat que nous avons signée depuis trois ans. Par exemple, nous ne savons pas combien d'élèves de Shéki ont pu bénéficier de l'enseignement de nos volontaires et avec quel impact culturel ou civique pour les élèves et leurs professeurs azéris. Quel est l'impact économique pour les villes de Colmar et de Shéki ? Dispose-t-on de statistiques sur le nombre de voyageurs colmariens qui se rendent à Shéki ou inversement ? Ou de données similaires concernant les entreprises ou des investisseurs ? En l'absence de ces éléments qui devraient permettre à notre Conseil de prendre sa décision en toute objectivité, nous nous demandons quel est l'intérêt de maintenir cette convention qui certes ne nous coûte presque rien, mais qui nous lie encore à la stratégie diplomatique que certains ont qualifiée de diplomatie du caviar du Président azéri. Comme le volet éducatif et culturel de ce partenariat, votre majorité, M. le Maire, n'a jamais donné suite à la proposition que nous avons formulée, à savoir l'accueil de professeurs de Shéki dans les classes colmariennes et la réintégration en binôme en partenariat avec l'Éducation nationale. Cette contrepartie aurait permis de casser le côté unilatéral et de donner naissance à un véritable partenariat culturel entre nos deux pays. En l'état, voter ce rapport n'a pas de sens pour nous et encore moins pour les Colmariens. Donc, nous voterons contre. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : C'est votre ancienne position. Mme GANTER, vous vouliez intervenir.

Mme GANTER : Je voulais juste rappeler que c'est un partenariat en coopération décentralisée, donc ce sont des relations directes entre collectivités de pays différents qui échappent à l'État. Faut-il écarter ces coopérations au motif que tel ou tel Etat ne présenterait pas des garanties démocratiques suffisantes ? On peut alors aussi se poser la question par rapport à la ville de Limbé pour laquelle nous sommes aussi en coopération décentralisée et où le Cameroun présente peut-être aussi quelques fragilités. L'avènement d'une démocratie est un processus lent, mais il est valorisant pour nous de nous y impliquer en gardant en tête que la démocratie ne s'exporte pas et ne s'impose pas. On a vraiment besoin de notre soutien. Quant aux actions, nous disposons effectivement des chiffres d'élèves qui en profitent. Nous avons aussi des relations en double sens puisque la Ville de Shéki sera présente au Marché de Noël de Colmar. C'est une coopération qui vit vraiment dans les deux sens.

M. le Maire MEYER : L'intervention faite est un peu tirée par les cheveux. Mais comme nous sommes en République, chacun peut être d'un avis qu'on partage ou pas. Implicitement, je ne vois pas la nécessité de faire venir des professeurs de Shéki à Colmar puisqu'on ne veut pas apprendre l'azerbaïdjanais à Colmar. Par contre, on veut qu'on apprenne le français dans la Ville de Shéki. Je viens de dire que la langue française a été installée en première langue dans les écoles de Shéki. Je pense que c'est un excellent résultat. Si par ailleurs vous doutez de l'efficacité, je vous conseille de vous rapprocher des professeurs qui étaient sur place. Je pense que ce seraient les meilleurs ambassadeurs de leur mission.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

11. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. L'intitulé du rapport m'amène à faire les remarques suivantes. C'est bien la Loi Debré qui a organisé le financement sur fonds publics d'un enseignement privé concurrentiel. Toutefois, bien que la loi Carle ait rendu obligatoire la parité de financement dans les écoles publiques et privées, raison pour laquelle vous avancez que cette délibération est conforme aux dispositions législatives en vigueur, nous dénonçons cette parité de financement qui accentue l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir gratuitement tous les enfants et une école privée (payante et donc discriminatoire) encore une fois avantagée. De plus, ce transfert d'argent public vers le privé se fait toujours sur fond de suppression de postes, de fermetures d'écoles et de classes, de charges supplémentaires pour les communes, ce qui est contraire à la Constitution.

Nous interprétons également l'importante augmentation du nombre d'enfants inscrits en section maternelle dans les écoles privées colmariennes (+14 % par rapport à 2011) comme le signe qu'il y a à Colmar un manque de places en crèches publiques. C'est d'autant plus regrettable qu'un parent qui ne souhaite pas mettre son bambin de deux ans à l'école privée doit payer crèche ou nourrice et en même temps, par l'impôt local, financer la garde du bambin de deux ans de ses voisins qui, eux, ont recours à l'école privée.

Cela étant, je m'étonne de l'énorme augmentation de la participation par élève. En effet, en école maternelle, elle est portée à 916 euros contre environ 774 euros en 2011, à 637 euros pour les sections élémentaires, contre 537 euros en 2011, soit une augmentation de +18 % par enfant. Il n'existe à

ma connaissance aucun type de secteur, aucune activité, ni aucune association qui ait vu ses subventions revalorisées de la sorte.

Je reviens sur la notion de conformité aux dispositions législatives en vigueur. La circulaire 2007-142 du 27/08/2007 stipule que « *Les communes ayant une école privée sous contrat sur leur territoire voient l'État signer un contrat d'association avec la direction de l'école privée. La commune est cependant consultée pour dire si elle accepte ou non que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées* ». En effet, les classes d'âge préscolaire ne rentrent pas dans l'obligation de financement de l'école privée. Il ne me semble pas que le Conseil Municipal ait été consulté en vue de donner cet accord qui vaut engagement de payer pour les élèves des écoles maternelles, mais si ma mémoire me fait défaut, je vous saurais gré de m'indiquer lors de quel Conseil Municipal une telle délibération aurait été prise. À défaut de consultation du Conseil Municipal, je souhaite savoir quand et comment vous auriez donné votre accord, M. le Maire, pour que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées en vue d'être subventionnées par la Commune. Je vous rappelle qu'il s'agit des classes de maternelle pour lesquelles vous nous demandez de voter une subvention de 231 euros par élève et pour un montant de 213 675 euros pour cette seule année. Quelle que soit l'origine de cette décision de contractualisation qui, je le rappelle, n'est pas obligatoire, je m'étonne que vous ayez opté pour le versement d'une subvention qui n'est pas obligatoire. Je le rappelle aussi, aujourd'hui l'Etat ne compense pas, et de loin, toutes les charges transférées aux collectivités qu'il appelle parfois brutalement à diminuer leurs dépenses, chose que vous ne vous privez pas de dénoncer dans d'autres circonstances, M. le Maire. Je m'étonne que le montant de la participation par élève soit le même que pour les enfants inscrits à l'école publique alors que la circulaire exclut explicitement les dépenses correspondant aux activités extrascolaires dans l'école privée. Il serait logique que le montant de la participation par enfant inscrit à l'école privée soit diminué des coûts générés par le temps et activités extrascolaires. Par exemple, l'accueil du matin ou le déjeuner. Si les enfants déjeunent à la cantine, ils sont souvent gardés avec des activités éducatives de 11 h 30 à 13 h 30 chaque jour, soit 8 heures hebdomadaires qui devraient faire diminuer d'autant la participation par élève en école privée.

Je résume. Le versement d'une subvention aux enfants scolarisés en préscolaire dans une école privée n'est pas obligatoire. Je souhaite savoir qui a accepté le principe de financement de l'école privée pour les classes d'âge préscolaire à Colmar et sous quelle forme. S'agit-il d'un simple engagement du Maire ou cela a-t-il fait l'objet d'une consultation au Conseil Municipal ? Dans l'un et l'autre cas, à quelle date ? La loi prévoit que le montant de la participation par enfant scolarisé dans l'école privée doit être diminué d'un certain nombre de facteurs et subir des pondérations qui ne devraient pas permettre qu'il atteigne le montant calculé pour les élèves de l'école publique. Donc, pour finir et aux fins de vérification, comme vous disposez obligatoirement des comptes financiers des écoles privées que vous financez, car il s'agit de comptes associatifs 1901 obligatoirement publics et puisqu'il s'agit d'utiliser de l'argent public, je souhaite pouvoir les consulter comme la

loi m'y autorise. Je vous saurais donc gré de m'indiquer de quelle manière je peux y avoir accès. Compte tenu de ce qui précède, vous comprendrez que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : N'y a-t-il pas d'autres questions ?

M. le Maire MEYER : Non, pas jusque-là.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : D'accord. Mme VALENTIN, je ne peux que déplorer que, dans le contexte actuel des difficultés que rencontrent d'une manière générale toutes les écoles, votre seul sujet est de ranimer cette guerre entre les écoles privées et les écoles publiques. Cette guerre fratricide qui a déjà emmené beaucoup de monde dans les rues. Je pense que nous devons avoir, dans l'intérêt bien sûr des élèves et de leurs familles, une situation tout à fait pacifiée de manière à ce que, quels que soient les besoins des familles, les choix des familles, celles-ci puissent s'orienter vers une éducation qui leur convienne, que ce soit dans l'école publique de secteur ou une école privée. C'est le choix de la famille pour des raisons que vous pouvez, à mon avis, aussi comprendre.

S'agissant du financement des écoles maternelles, aussi loin que je m'en souviens, à Colmar et comme d'ailleurs dans toutes les villes, les communes ont toujours financé les écoles maternelles privées. Alors, vous pouvez dire la même chose pour le public. On pourrait aussi arrêter, dans ce cas-là, d'ouvrir des écoles comme on le fait par exemple à deux ans, parce que ce n'est pas une obligation non plus et à Colmar, plusieurs écoles scolarisent les enfants à deux ans. On pourrait aussi commencer à faire des économies de moyens puisque dans ce cas, l'école maternelle n'est pas obligatoire non plus. Voilà, on ferait beaucoup d'économies sur les postes d'ATSEM, mais je pense que ce n'est pas du tout le besoin de notre société actuelle. Le besoin de notre société, c'est de permettre que les enfants suivent un cursus éducatif, que l'école fasse des progrès, que nous aidions justement les équipes éducatives, les parents, tout le travail sur la parentalité pour que les enfants soient les mieux armés possible pour l'avenir. Voilà en tout cas la philosophie qu'on applique à Colmar, être vraiment auprès des familles.

Concernant les deux établissements privés, s'il y a une augmentation, le Maire pourra vous l'expliquer mieux que moi, mais c'est vrai qu'on était un petit peu bas. Cette augmentation résulte d'une négociation qui est tout à fait justifiée d'ailleurs quand on compare la participation de la Ville de Colmar aux établissements privés par rapport aux villes de Strasbourg et de Mulhouse. Strasbourg, ville socialiste, aussi bien que je m'en souviens, est beaucoup plus généreuse dans les écoles maternelles que la Ville de Colmar avec une participation au-delà de la nôtre.

Concernant les places dans les crèches, alors là, je ne comprends pas parce que je vous garantis que nous avons des places pour toutes les familles dans les crèches, donc merci de m'indiquer les personnes qui, à votre connaissance, n'ont pas trouvé de place parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas

du tout la réalité. Au contraire, toutes les familles colmariennes aujourd'hui trouvent des places dans les crèches de la Ville de Colmar, dans les crèches associatives et auprès des aides maternelles, donc c'est une information tout à fait erronée, Mme VALENTIN, que vous communiquez ici devant tout le monde.

Concernant les augmentations qu'il y a pu avoir dans l'école maternelle privée, je vous rappelle que suite à la mise en place de la réforme des 4,5 jours à laquelle nous nous sommes opposés et pour laquelle beaucoup de familles, notamment en maternelle, trouvaient que la coupure du mercredi était salubre, elles ont peut-être choisi de mettre leurs enfants dans des établissements privés de manière à ce que l'enfant puisse se reposer le mercredi. C'est là aussi une conséquence de l'action de l'ancien gouvernement auquel vous appartenez politiquement.

Voilà les quelques explications que je peux vous donner.

Concernant la contractualisation, je vous rappelle que la loi nous oblige à financer les établissements privés qui sont effectivement contractualisés. Mais la contractualisation, celle que je connais, ce ne sont pas les mairies qui contractualisent, mais les établissements privés sous contrat, c'est l'Éducation Nationale qui contractualise. A partir du moment où les écoles sont contractualisées, les lois nous obligent à les financer à la même hauteur que les établissements publics.

Voilà, M. le Maire, si vous voulez compléter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je pensais sincèrement que le départ M. ERNST de cette assemblée allait mettre fin au dogmatisme politique du parti socialiste, mais là, ce n'est pas le cas parce que rallumer une guerre privé/public, je ne vois vraiment pas l'intérêt des enfants. Quant aux chiffres que vous annoncez, Mme VALENTIN, ils sont tout à fait officiels, ils sont tout à fait légaux, nous n'allons pas faire quelque chose d'illégal. Bien sûr que l'on va vous répondre sur tout ce que vous avez posé comme questions, mais là, je crois vraiment que vous n'avez rien compris, les socialistes colmariens, au sujet des enjeux d'aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Après tous ces arguments pseudo-philosophiques et ces réponses qui n'en sont pas...

M. le Maire MEYER : C'étaient les vôtres.

Mme VALENTIN : Non, moi j'ai posé des questions très précises. La contractualisation se fait effectivement par un contrat d'association signé entre le Préfet et la Direction de l'école privée. Mais concernant les maternelles, la commune doit avoir accepté que les classes d'âge préscolaire soient contractualisées. Je répète donc ma question et je répète mes seules questions d'ailleurs qui n'ont que pour seul sujet d'appliquer la loi et rien que la loi, j'attends donc les réponses à toutes ces questions pour décider si oui ou non il y a une injustice à Colmar et si oui ou non vous êtes dans les clous vis-à-vis de la loi. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : La réponse est facile à donner puisque j'ai l'état des subventions payées par la Ville depuis 1995. Je vois que la Ville avait déjà aidé les établissements privés depuis 1995. Donc, si vous voulez l'origine juridique de ce contrat, il faut chercher avant 1995 puisque depuis 1995, nous ne faisons que continuer ce qui était pratiqué à l'époque.

Deuxièmement, vous avez fait état de l'augmentation des effectifs dans l'enseignement privé, les rythmes scolaires y sont pour quelque chose. Les établissements privés sont restés à 4 jours et ont augmenté leurs effectifs de 15 % à cause des rythmes scolaires. Donc, il ne faut pas aujourd'hui se plaindre puisque nous ne sommes pas à l'origine des rythmes scolaires.

Troisièmement, pour ce qui est des tarifs, je prends la ville de Strasbourg, cela vient d'être dit par l'Adjointe, en 2016, pour les écoles maternelles, la Ville de Strasbourg payait par place 1 019 euros et Colmar est à 916 euros. Donc, je veux bien vous écouter, mais ce n'est pas à cause de vous qu'on va rallumer le feu entre le public et le privé.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

12. Aide à la vie associative culturelle – 2^e tranche 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci. Je me pose toujours une question par rapport à ce double critère entre association qui doit être colmarienne et les membres qui doivent être colmariens. Je peux comprendre, mais si toutes les communes font la même chose, toutes les personnes qui sont membres d'une association qui n'est pas dans leur commune sortent finalement des clous et ne peuvent jamais bénéficier d'aides.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : M. DENECHAUD, elles peuvent éventuellement demander une aide à leur commune.

M. DENECHAUD : Non, puisque leur commune leur dira qu'elles sont membres d'une association colmarienne et qu'elles n'y ont donc pas le droit. Les personnes ne doivent donc pas sortir de leur commune et doivent toutes être membres des associations de leur commune, elles n'ont pas le droit de sortir.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Je ne pense pas qu'il soit dans les obligations de la Ville de Colmar d'aller payer des subventions pour les non-Colmariens. Nous pouvons déjà aider des Colmariens, nous n'allons pas en plus aider les enfants des autres communes.

M. DENECHAUD : Et un Colmarien qui est dans une association qui n'existe pas forcément à Colmar, qui est juste à côté d'une rue, on ne va pas l'aider ?

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Non.

M. le Maire MEYER : Je pense que la question ne doit pas être posée de cette façon, mais je considère que le contribuable colmarien n'a pas à payer pour des enfants qui viennent d'ailleurs. Que les autres communes fassent autant que la Ville de Colmar.

M. DENECHAUD : En 2017, à une époque de mutualisation intercommunale avec l'agglomération, etc....

M. le Maire MEYER : Cela n'a rien à voir.

M. DENECHAUD : C'est un peu anachronique.

M. le Maire MEYER : La mutualisation n'a rien à voir avec la contribution fiscale.

M. DENECHAUD : Moralité : ne soyez membres que des associations de votre commune, sinon vous ne serez pas aidés, vous n'avez pas le droit de dépasser les limites communales.

M. le Maire MEYER : C'est un choix qui est fait. Bien qu'à la date d'aujourd'hui, pour les associations de type général, nous ne tenons pas compte des enfants qui viennent de l'extérieur, nous les finançons au titre de l'association.

M. DENECHAUD : D'accord.

M. le Maire MEYER : Je prends le foot ou le basket, des personnes viennent de l'extérieur et nous les aidons.

M. DENECHAUD : Heureusement puisqu'ils contribuent au rayonnement de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mais alors, votre question tombe.

M. DENECHAUD : Elle ne tombe pas, c'est juste une réponse, c'est tout.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

13. Convention de mécénat avec la SCCU pour la 28^e édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Convention de mécénat avec la société VIALIS pour la 28^e édition du Festival du Livre de Colmar des 25 et 26 novembre 2017.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention entre la Ville de Colmar et la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) pour le dépôt du fonds ancien de la bibliothèque de la SHNEC.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

17. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Solde sur le remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – immeuble 14 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Désignation de M. VOLTZENLOGEL dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de l'intéressé.

23. Désignation de M. SPAETY dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Versement de la subvention 2017 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Conversion d'une concession perpétuelle en concession perpétuelle honorifique.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Convention entre la Ville et le Tribunal d'Instance de Colmar organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit encore une fois d'un transfert de charges.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : C'est étonnant que vous vous en plaigniez, M. le Maire, parce que celle-ci est obligatoire et elle n'est de loin pas aussi lourde que celle qui ne l'est pas et que vous avez acceptée pour les écoles maternelles.

M. le Maire MEYER : Non, vous faites de ces comparaisons qui sont des rétropédalages. Là, il s'agit de PACS, les communes ne sont pas à l'origine des PACS. C'est l'État qui les a créés et les a confiés aux tribunaux, donc à eux d'assumer. Je constatais qu'il y a un nouveau transfert au-delà de ce qui a déjà été fait précédemment. Cela n'a rien à voir avec les écoles. Vous faites de ces comparaisons qui décrédibilisent ce que vous dites. Désolé.

Merci, M. l'Adjoint. Jean-Paul SISSLER pour la suite.

27. Convention de transfert de gestion des aménagements d'espaces verts et d'éclairage public du giratoire de la Croix Blanche – RD 417/RD 1 bis II.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, Mme VALENTIN, j'aurais pu encore vous donner un autre exemple. Depuis que les mairies sont chargées d'accepter les dossiers de changement de prénom où auparavant il fallait passer par la voie judiciaire. Vous êtes concernée, je crois...

Mme VALENTIN : J'allais le préciser et cela vous a sans doute coûté au moins une heure de votre temps. Maintenant, c'est vous qui faites le grand écart entre les sujets, quand même.

M. le Maire MEYER : Non, ce n'est pas le temps qui est concerné, mais les moyens humains qu'une ville doit consacrer à ces nouvelles charges. Vous avez choisi la formule la moins chère. Vous allez me faire regretter de vous avoir reçue. J'aurais pu charger un adjoint d'assumer le contact.

28. Remplacement de véhicules de service – programme 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Subventions à diverses associations patriotiques.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, M. DENECHAUD, d'où qu'elles viennent, nous subventionnons les associations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises Oberer Rudenwadel Weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Transaction immobilière : régularisation foncière lycée Blaise Pascal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Passage entre les rues de l'Enceinte et des Laboureurs : radiation et construction d'une servitude au Livre Foncier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en site patrimonial remarquable et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. GRUNENWALD qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

35. Subventions pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Cherchez-moi une ville qui fait cela.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je constate que les questions périphériques posées lors de l'examen des différents rapports nous évitent les points divers.

Je suis arrivé au bout de l'ordre du jour. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre présence et pour votre participation, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 50